

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 04 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 04 mai 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence du doyen d'âge de Monsieur Serge FOURGEAUD, titulaire CPS,

Délibération n° :

DL10/2026

Objet :

Installation du comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- Mme BOULANGER Michèle (suppléante - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS)
- M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS)
- Mme DALI Sara (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS)
- Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS)
- Mme GELOT Sandrine (suppléante - CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. JOUHANNET Olivier (suppléant - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- M. LECLERC Christian (titulaire - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS) à M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire-CPS) et M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) à Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)

Absents excusés : M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS) ; Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS) ; M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/04/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 40
VOTANTS : 42

Délibération n°DL10/2026
Installation du comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Sous la Présidence de Monsieur Serge FOURGEAUD, doyen d'âge,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la délibération n°2026-104 du 15 avril 2026 de la Communauté Paris-Saclay portant désignation des délégués syndicaux titulaires et suppléants du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Vu la délibération n°2026.04.10 du 14 avril 2026 de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse portant désignation des délégués syndicaux titulaires et suppléants du SIOM de la Vallée de Chevreuse,


Vu la note de présentation,

Considérant que conformément aux statuts du SIOM de la Vallée de Chevreuse, le comité syndical est composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, désignés par la CPS et la CCHVC.

Il est procédé à l'installation du Comité syndical du SIOM conformément aux délibérations portées aux visas de la présente délibération.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 04 MAI 2026

ADMINISTRATION GENERALE

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Note de présentation

Les statuts du SIOM de la Vallée de Chevreuse, annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse », mentionnent, en leur article 1^{er}, la constitution du Syndicat.

Il est constitué entre :

- la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » (CPS) pour les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Longjumeau, Orsay, Palaiseau, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Montlhéry, Saclay, Saint Aubin, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle,
- la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) pour les communes de Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Ainsi, conformément à l'article 5 des statuts du SIOM relatif à la composition du comité, le syndicat est administré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par communes désignés par la CPS et la CCHVC, portant le nombre à 42 délégués titulaires et 42 délégués suppléants.

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de sa compétence en application du principe de spécialité, et ceci en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier du syndicat.

Il vote, notamment, le budget, le compte financier unique, les délégations de gestion d'un service public, et peut déléguer au président et au bureau certains actes d'administration courante, à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservées par l'article L. 5211-10 du CGCT, à savoir :

- 1° le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2° l'approbation du compte financier unique,
- 3° les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- 4° les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,

- 5° l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6° la délégation de la gestion d'un service public.

D'après les statuts du SIOM, le comité se réunit au moins une fois par semestre (article L. 5211-11 du CGCT). La réunion a lieu, sur convocation du président, soit au siège du syndicat, soit dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

En séance du Conseil communautaire de la Communauté Paris-Saclay en date du 15 avril 2026, il a été procédé à la désignation des délégués syndicaux titulaires et suppléants du SIOM pour la Communauté Paris-Saclay (CPS).

En séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 14 avril 2026, il a été procédé à la désignation des délégués syndicaux titulaires et suppléants du SIOM pour la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

Sur le fondement de l'article L. 5211-9 du CGCT, la première réunion du Comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse est présidée par le doyen de l'assemblée délibérante, Monsieur Serge FOURGEAUD à partir de l'installation du comité et jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Ainsi, Monsieur Serge FOURGEAUD, doyen d'âge, procède à l'installation du comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL10_2026
Date de la décision:	2026-05-04 00:00:00+02
Objet:	Installation du comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	5.2
Identifiant unique:	091-200062321-20260504-DL10_2026-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20260504-DL10_2026-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
nom original: DL 10 2026 Note installation.pdf	application/pdf	83930
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20260504-DL10_2026-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	83930
nom original: dl 10 2026.pdf	application/pdf	289437
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20260504-DL10_2026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	289437

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 mai 2026 à 15h50min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mai 2026 à 15h55min09s	l'enveloppe 1357951 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	5 mai 2026 à 16h01min17s	
Acquittement reçu	5 mai 2026 à 16h05min37s	Reçu par le miat le 2026-05-05